



Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2008

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale 22 avril 2008 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Budget 2009 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
3. Budget communal 2009
 - a) budget de fonctionnement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
 - d) budget d'investissements
 - e) rapport de la Commission financière
 - f) approbation
4. Attribution d'une délégation de compétence en faveur du Conseil communal en vue d'un échange de terrain
5. Zone artisanale La Joretta : adaptation du prix de vente
6. Réception des jeunes citoyens nés en 1990
7. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 85 personnes dont 1 sans droit de vote et 1 arrivant après l'approbation du procès-verbal

Scrutateurs Pierre-Alain Descloux, Catherine Gimenez, Claudine Maillard, Christian Savary

Mardi 16 décembre 2008, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 49 du 5 décembre 2008.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 avril 2008

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur le site Internet de la commune. Un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une* N° 20.



Remarques des citoyens : aucune

Approbation à main levée : le procès-verbal est approuvé à raison de 82 oui et 2 abstentions.

► 2. Budget 2009 du Foyer St-Joseph

a) Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation du budget de fonctionnement 2009 qui prévoit un déficit de Fr. 12'595.- pour un montant total de charges de Fr. 3'842'082.-. Ce budget comprend essentiellement Fr. 3'262'857.- de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : Fr. 3'731'567.- dont Fr. 3'505'175.- en secteur médicalisé.

b) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2009 du Foyer St-Joseph.

Remarques : aucune

c) Approbation à main levée

Le budget de fonctionnement 2009 du Foyer St-Joseph est approuvé à l'unanimité.

d) Présentation du budget des investissements

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux qui évoque l'évolution vécue par le Foyer St-Joseph toutes ces dernières années. Il est à relever que les résidents sont de plus en plus dépendants en raison de leur santé ce qui provoque des problèmes de déplacements. Pour assurer le confort de ces derniers ainsi que des familles qui viennent leur rendre visite, un agrandissement du foyer est aujourd'hui indispensable d'autant qu'il est également prévu d'accueillir les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire.

La parole est ensuite transmise à M. Gremion, directeur du Foyer qui aborde plus en détails les différentes missions médicales et sociales d'un home pour personnes âgées. Dans la situation actuelle, une dizaine de résidents mange dans le couloir. Cela génère des difficultés pour les repas, les loisirs souffrant également du manque d'espace. L'extension permettra de réunir tous les résidents pour les repas et d'organiser dans de meilleures conditions leurs activités et loisirs. L'accueil des visites ainsi que des enfants de l'accueil extrascolaire sera également grandement amélioré.

M. Ruffieux reprend la parole afin de commenter les plans du projet, plans projetés au beamer, ainsi que son concept. Il donne encore des informations concernant la formation de la commission de bâtisse.

Ouverture de la discussion :

André Descloux : demande si une dalle est prévue sur le toit ?

Jean-Marc Piguet : non, il s'agit d'une toiture.

Gilbert Descloux : estime que la rampe pour monter sur la terrasse constitue un problème pour des personnes à mobilité réduite.

Jean-José Ruffieux : Les normes ECAB en matière d'évacuation sont respectées mais il admet les difficultés pour les chaises roulantes.

M. Ruffieux indique maintenant les coûts estimés et le plan de financement de ce projet qui se résumant ainsi :

- Fr. 420'000.- pour les travaux, honoraires, taxes et émoluments
- Fr. 65'000.- pour le mobilier et les installations
- Fr. 15'000.- pour les divers et imprévus

e) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2009 du Foyer St-Joseph.



Remarques : aucune

Approbation à main levée: le budget des investissements 2009 du Foyer St-Joseph est accepté à raison de 80 oui, 2 oppositions et 3 abstentions.

▶ 3. Budget communal 2009

a) budget de fonctionnement

0. Administration / charges Fr. 436'436 – produits Fr. 105'830

Assemblées, conseil communal : Fr. 5'000.- de moins pour les conseillers communaux qu'au budget 2008.

Administration générale : l'engagement de Mme Nathalie Bovigny à 30% ainsi que les augmentations de salaire 2009 justifient la hausse de ce poste de Fr. 27'000.- par rapport au budget 2008.

1. Ordre public / charges Fr. 143'145 – produits Fr. 115'700

Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Service du feu : en charges, la solde des pompiers et l'achat de matériel; en produits, les taxes d'exemption et la subvention ECAB pour l'achat de matériel. La taxe ne couvre actuellement pas les charges de ce service.

L'achat d'un camion d'intervention avec prélèvement sur la réserve du fonds de fusion justifie les Fr. 80'000.- supplémentaires tant en charges qu'en produits.

La parole est donnée à Guy Savary puis au commandant du feu, Christian Savary. Ce dernier estime qu'il manque des pompiers qui puissent mettre à disposition des véhicules avec des crochets. L'acquisition d'un véhicule de première intervention équipé d'un module de matériel respiratoire et d'un module inondation devient urgente.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacements des abris PC. Le remboursement de prêts bancaires soulagent ce poste de plus de Fr. 6'000.-.

2. Enseignement et formation / charges Fr. 1'249'524 – produits Fr. 196'690

Cycle scolaire obligatoire : Le transport scolaire sera réorganisé à la rentrée 2009/2010. En effet, l'obligation de mise en conformité des bus prendra effet au 01.01.2010. Après analyse et au vu de la difficulté de trouver des chauffeurs au sein de la commune, le Conseil communal a estimé plus avantageux de confier ce transport à une entreprise indépendante encore à choisir.

Ecoles spécialisées : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie. Une nouvelle charge liée incombe désormais aux communes, à savoir les écoles spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées. Coût de ce nouveau poste : Fr. 117'388.-

Formation professionnelle : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

Bâtiments scolaires : des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus pour un montant global de Fr. 44'700.-.

Les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs / charges Fr. 154'575 – produits Fr. 6'325

Culture : Fr. 43'914 – ce montant varie en fonction du nombre d'élèves au Conservatoire

Culte, église : les tailles communales étant entièrement amortis depuis le bouclage des comptes 2007, ce poste est soulagé de plus de Fr. 23'000.-.

4. Santé / charges Fr. 367'982 – produits Fr. 22'000.-

M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

5. Affaires sociales / charges Fr. 342'976 – produits Fr. 22'540

Invalidité : le net recul de Fr. 100'000.- s'explique par le transfert sous le poste Enseignement et formation de la participation communale aux personnes handicapées ou inadaptées.

Foyer St-Joseph : la perte estimée est de Fr. 12'595.-.

6. Transports et communications / charges Fr. 312'447.- - produits Fr. 58'141

Imputations internes de l'amortissement : une modification des amortissements obligatoires consentie par le Service des communes permet de soulager ce poste de près de Fr. 40'000.-.



Trafic régional : légèrement inférieure au budget 2008

7. Environnement / charges Fr. 559'334 – produits Fr. 507'159

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Le taux de couverture par les taxes du poste des ordures ménagères est de 86.55%. Malgré la modification du règlement communal lors de l'assemblée de décembre 2007, aucune augmentation de la taxe n'a été prévue en 2009.

A relever encore l'augmentation de la participation à l'ARG justifiée par les travaux d'assainissement des remontées mécaniques des stations de ski régionales.

8. Economie / charges Fr. 6'870 – produits Fr. 17'100

Le budget 2009 du Triage forestier du bassin de la Sionge prévoit un bénéfice pour notre commune de Fr. 7'900.-.

9. Finances et impôts / charges Fr. 488'486 – produits Fr. 3'008'075

Postes non ventilables : il s'agit d'une écriture comptable permettant le transfert du montant relatif à l'achat du camion d'intervention des investissements au fonctionnement. Cette opération est nécessaire pour le prélèvement du montant dans la réserve du fonds de fusion.

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 3 millions. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, plus particulièrement de l'impôt sur les personnes physiques.

Pour conclure, il est à relever que le budget de fonctionnement 2009 prévoit un déficit de Fr. 2'204.- pour un montant total de charges de Fr. 4'061'775.-.

b) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

La discussion est ouverte : aucune remarque

c) approbation à main levée :

Le budget de fonctionnement 2009 est approuvé à l'unanimité.

d) Budget des investissements

1. Ordre public :

Achat d'un camion d'intervention pour un montant de Fr. 133'000.- entièrement amortis par la subvention de l'ECAB et le prélèvement dans la réserve du fonds de fusion.

6. Transports et communications

Fr. 135'000.- pour la réfection de 2 tronçons routiers à Romanens et Rueyres-Treyfayes.

7. Environnement

Fr. 26'500.- pour la construction d'un 2^{ème} columbarium

9. Finances et impôts

Zone résidentielle En l'Haut des Roches : Fr. 150'000.- de produits estimés pour les ventes de terrains.

Le budget des investissements 2009 boucle avec un excédent de produits de Fr. 1'100.- pour un total de charges de Fr. 294'500.-.

e) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget 2009 des investissements et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions :

Marc Descloux : demande si le nouveau columbarium ressemblera à celui déjà existant.

Charly Brodard : ils seront identiques ; le nouveau sera installé en face de l'ancien.

f) approbation à main levée :

Le budget des investissements 2009 est accepté à l'unanimité



► 4. Attribution d'une délégation de compétence en faveur du Conseil communal en vue d'un échange de terrain

M. le Syndic passe la parole à M. Charly Brodard :

Lors de la révision du PAL, Le Revers situé à la sortie de Sâles à droite en direction de Vulruz, a été mis en zone résidentielle faible densité (article 104, surface 41'608m²). La commune est propriétaire d'un terrain devant la ferme Bovet (article 105, surface 85'151m²). Afin d'éviter de construire devant cette ferme, un échange de terrain a été proposé à raison de 1m² pour 2. Nous avons aujourd'hui besoin d'une délégation de compétence de la part de l'assemblée pour cet échange.

Questions :

André Gremaud : demande qui est propriétaire de l'article 105.

Charly Brodard : la commune.

Guy Suard : demande quelle est la base du calcul de 1 à 2.

Charly Brodard : il s'agit d'une négociation avec le propriétaire.

Approbation à main levée : L'assemblée communale accepte la délégation de compétence en vue d'un échange de l'article 104 (41'608m²) contre l'article 105 (85'151m²) à raison de 81 oui et 4 abstentions.

► 5 Zone artisanale La Joretta : adaptation du prix de vente

M. le Syndic passe la parole à M. Charly Brodard :

Lors de l'aménagement de la zone, les tarifs suivants avaient été acceptés par l'assemblée communale : Fr. 50.-/m² pour les résidents et Fr. 55.-/m² pour les non résidents. Le Conseil communal s'est aperçu que beaucoup de personnes étaient intéressées par ces terrains uniquement pour faire un dépôt et sans déposer la raison sociale à Sâles.

C'est pourquoi, le Conseil communal propose aujourd'hui un nouveau prix pour les non résidents à Fr. 80.-/m² avec obligation de déposer la raison sociale à Sâles, ceci dans le but de favoriser les entreprises de la commune en priorité.

Questions :

Jacques Pasquier : le terrain est-il équipé ou non ? quel est le prix de l'équipement ?

Charly Brodard : les terrains sont équipés et le prix de l'équipement avait déjà été estimé à l'époque pour fixer les premiers prix.

Approbation à main levée : L'assemblée communale accepte à l'unanimité l'adaptation à Fr. 80.-/m² du prix de vente du terrain pour les non résidents dans la zone artisanale La Joretta avec obligation de déposer la raison sociale à Sâles.

► 11. Réception des jeunes citoyens nés en 1990

M. le Syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyens nés en 1990. Sur les 19 personnes invitées, 8 ont répondu présents, 3 s'étant excusée. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique.

M. Allaman leur formule ses vœux de bienvenue dans le monde des citoyens actifs avant que Mme Sylvie Oberson, conseillère communale et M. Jean-Marc Piguet, conseiller communal, leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage CH-2008.

► 10. Divers

Aire d'accueil des gens du voyage :

A la suite de la séance d'information à la population qui s'est déroulée sous l'égide de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, Olivier Allaman résume l'historique des événements de ce dossier. La position officielle du Conseil communal est le refus de changer l'affectation du terrain



concerné. L'exigence que l'accès soit exclusivement autorisé depuis l'autoroute, faite par le propriétaire actuel du terrain en question, constitue déjà un obstacle d'importance car cela nécessite l'accord de l'Office fédéral des routes (OFROU). Or, cet office est particulièrement strict en la matière.

Sébastien Frossard : informe les citoyens qu'il faisait partie des 101 députés qui ont voté le mandat avant de s'apercevoir que c'était une erreur car cela constitue la seule base légale pour faire avancer le dossier. La mobilisation de la population de Sâles a été beaucoup moins importante qu'à Riaz. Cela est probablement dû à l'exigence de l'accès par l'autoroute. Il confirme que la décision de l'OFROU est maintenant attendue.

Train pyjama :

Olivier Allaman informe la population de la prochaine mise sur pied d'un train pyjama entre Bulle et Romont pendant les week-ends. Ce service est principalement destiné aux jeunes adolescents. Il est payant bien que subventionné par les communes gruériennes via l'ARG.

Marianne Monney : demande si le train pyjama ne va que dans un sens (Bulle-Romont).

Olivier Allaman : non, dans les 2 sens.

Eclairage public :

A la suite de la question posée par Christian Savary lors de la dernière assemblée, Guy Savary informe qu'il n'est pas possible de couper l'éclairage public pendant la nuit car plusieurs communes sont dépendantes du même circuit. Sâles ne peut donc pas avoir un horaire indépendant. D'autre part, l'électricité de nuit est produite par les centrales nucléaires qu'on ne peut pas stopper comme le sont les turbines. Cette électricité est, par ailleurs, meilleure marché.

Jean-Claude Savary : en sa qualité d'électricien, il estime qu'une solution simple et bon marché serait possible.

Guy Savary : dans ce cas, la chose sera réétudiée.

Swiss Bakery :

Une petite attention est remise à M. Jean-Louis Mauron afin de saluer la récompense qu'il a reçue lors de la dernière Swiss Bakery pour son pain Le Sâlois.

Hermann Pasquier :

Guy Savary prononce quelques mots pour saluer la carrière et le dévouement de M. Pasquier qui vient de prendre sa retraite. Une attention lui a été remise de la part de la commune lors d'une journée spécialement mise en place par le Triage forestier.

La parole est donnée à l'assemblée :

Michel Monney : demande ce qu'il en est de l'agrandissement de la halle de gym ?

Olivier Allaman : un tel projet doit s'inscrire dans un plan financier de 3 à 5 ans car il s'agit d'un gros investissement. Il propose que le Conseil communal fasse une réflexion durant l'année 2009.

Michel Monney : demande si la sortie de secours de l'auberge de la Couronne a été homologuée par l'ECAB

Guy Savary : les plans ont été signés par la commission du feu et l'ECAB.

Charly Brodard : la lumière doit encore être posée.

Louis Menoud : demande si un effort concernant le déneigement peut être fait sur les petites routes.

Guy Savary : le salage s'effectue avec modération et dans les endroits à fortes pentes en priorité.

Louis Menoud : pense que le passage à niveau à Rueyres-Treyfayes augmente le risque. Que se passerait-il si quelqu'un se trouvait coincé dessus sans pouvoir repartir avec son véhicule.

Lucien Menoud : a constaté que le sel fait des paquets ce qui diminue l'efficacité du salage.

Gaby Pasquier : il ne s'agit pas d'un problème de saleté mais d'humidité du sel.

Marianne Monney : demande pourquoi le déneigement est fait par quelqu'un de l'extérieur.

Guy Savary : un appel d'offres a été fait et l'offre retenue était nettement meilleure marché. Les personnes de la commune ont été invitées à revoir leur offre mais se sont finalement retirées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h35 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic